



Association Nationale Transgenre

BP 43670 • 54097 Nancy cedex

Tel : +33 (0)6 25 40 59 21

Courriel : info@ant-france.eu • www.ant-france.eu

Membre de la Fédération LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine • Membre de TGEU

Communiqué de presse du 18 octobre 2012

16^{ème} Marche Existrans du 20 octobre 2012

Droits des personnes transgenres

Droits humains

Gouvernement

MANIFESTATION EXISTRANS DU 20 OCTOBRE 2012 :

UNITE POUR LE DROIT AU CHANGEMENT D'ETAT CIVIL LIBRE ET GRATUIT !

Pour la première fois depuis sa création, en 2004, l'Association Nationale Transgenre (A.N.T.) appelle à la 16^{ème} édition de la marche Existrans du samedi 20 octobre. Contrairement aux années précédentes, où la plate-forme revendicative se refusait encore à revendiquer le droit au changement d'état civil libre et gratuit, l'Existrans soutient aujourd'hui clairement ce droit sous le slogan « Des papiers si je veux, quand je veux ! ».

C'est uni, riche de ses différences et fort de revendications communes, que le mouvement transgenre et tout le mouvement LGBT exigent du gouvernement qu'il mette fin à la situation sociale et professionnelle difficile de milliers de personnes transgenres placardisées, licenciées, rétrogradées, jetées au chômage, vouées au RMI, au RSA ou même aux allocations personnes handicapées, voire condamnées à la prostitution pour éviter le sort des SDF ! Y parvenir, c'est simple comme un droit à changer d'état civil !

En finir avec la transphobie d'État...

Aujourd'hui encore, entourée des mêmes hauts fonctionnaires réactionnaires et transphobes que par le passé, Mme Christiane Taubira, Ministre de la Justice, symbolise le refus de l'État français de délivrer aux personnes transgenres des papiers d'identité reflétant leur identité ! Des médecins exerçant au sein des hôpitaux parisiens viennent pourtant de reconnaître publiquement, sur le site du journal Le Monde, qu'ils stérilisaient bien des personnes trans à la demande de la justice !

La France a pourtant voté en 2010, au Conseil de l'Europe, la Résolution 1728 (2010) qui garantit nos droits. En Argentine, le gouvernement a fait voter en début de cette année 2012 une loi de liberté et de protection des personnes transgenres. La France peut et doit faire ce pas en avant, à son tour.

Accorder le droit au changement d'état civil libre et gratuit !

Lundi 15 octobre 2012, lors de la réunion d'étape convoquée par la ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement, Mme Najat Vallaud-Belkacem, l'Association

Association Nationale Transgenre

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345
SIRET 530 483 734 00014 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)

nationale transgenre (A.N.T.) et toutes les autres voix lesbiennes, gays, bi, transgenres ont réclamé l'égalité totale des droits en France, dont le changement d'état civil libre et gratuit, signé en mairie.

Samedi 20 octobre, pendant la manifestation Existrans, nous dirons d'une même voix qu'il est temps que la France vote enfin cette loi globale sur l'identité de genre, simple et de bons sens, garantissant l'ensemble des droits des personnes transgenres !

Pour l'Association Nationale Transgenre,
Stéphanie Nicot
Porte-parole

Association Nationale Transgenre

BP 43670

54097 NANCY Cedex

Site Internet : www.ant-france.eu

Mail : info@ant-france.eu

Mobile : +33 (0)6 14 69 63 51